

Crise financière et boursière :

CHANGER LES RÈGLES DU JEU

La crise financière et boursière actuelle pousse légitimement les salariés (des banques comme des autres secteurs économiques) et l'ensemble des français à s'interroger : quelle est la pérennité des banques françaises alors qu'il suffit de quelques rumeurs d'un jour, aussitôt démenties, pour affoler les places boursières et faire chuter la valeur en bourse d'une des plus grandes banques françaises ? Quelles seront les conséquences économiques des désastres boursiers de cet été ? Quelles sont les conséquences à craindre en termes de pouvoir d'achat et d'emploi ?

Bref, comment sortir de l'impasse actuelle alors que tout semblerait donner l'impression que ce sont les marchés financiers qui « mènent le bal » et décident de l'avenir de chacun d'entre nous.

Pour la CFDT, il y a donc bien urgence à réaffirmer la prééminence des décisions (et des décideurs) politiques sur les marchés financiers et donc à mettre en place de nouvelles règles du jeu. Comment ?

En décidant de mettre en place une vraie régulation des marchés financiers tout en replaçant la finance à sa vraie place, c'est-à-dire au service d'une véritable politique économique et sociale en faveur de la croissance et de l'emploi et du pouvoir d'achat.

Les propositions de la CFDT s'articulent autour des axes d'actions suivants :

- Remettre la finance au service de l'économie en prenant des mesures efficaces contre la spéculation : ceci passe par l'interdiction immédiate et définitive des produits hautement spéculatifs et dangereux tels que les ventes à découvert (1) ou les CDS « nus » (2), la mise en place rapide d'une agence de notation européenne indépendante (3), l'organisation du marché de produits dits dérivés

(4), la mise en place d'une véritable taxation des transactions financières au niveau mondial si possible et européen a minima.

- Mettre en place une véritable gouvernance au sein de la zone euro pour casser la spéculation des marchés autour des dettes des États européens. Coopération qui serait de nature économique (définition de politiques économiques européennes coopératives entre pays), budgétaire (pas de dumping fiscal entre pays), financière (émission d'euroobligations en lieu et place des émissions nationales) et enfin politique (accélération de l'intégration politique).

- Instituer des politiques fiscales plus justes passant notamment par une taxation significative des plus hauts revenus et la suppression des dispositions fiscales profitant aux ménages les plus aisés. Pour la CFDT, une politique budgétaire sérieuse de recherche d'économies ne doit pas pénaliser les populations économiquement les plus faibles - titulaires de RSA, chômeurs, jeunes, salariés à bas salaires, retraités modestes - qui, par leur niveau de consommation, contribuent efficacement au soutien de l'activité économique et de l'emploi.

- Promouvoir des politiques économiques innovantes, concertées au minimum au niveau européen, mettre fin aux politiques actuelles de compression drastique des dépenses publiques et sociales qui dépriment l'activité économique et rendent plus insupportable le fardeau de la dette publique. Pour la CFDT, il faut mettre en place des politiques volontaristes de soutien à la croissance et à l'emploi (soutien aux investissements d'avenir notamment dans les PME, politique de relance du logement social, soutien à la Recherche, politiques actives d'emploi public pour les jeunes et les populations durablement éloignées de l'emploi etc.).

Petit glossaire financier

1) Vente à découvert (d'actions)

La vente à découvert consiste à spéculer à la baisse sur le cours d'une action que l'on ne possède pas. Le vendeur à découvert emprunte des titres, auprès de prêteurs de titres qui sont généralement de gros investisseurs, afin de passer un ordre de vente immédiat de ces mêmes titres. Afin de restituer au prêteur les titres empruntés, le vendeur à découvert rachète sous un délai très bref ces titres en bourse (à un cours plus bas que le prix de vente car c'est le but du jeu !). Au passage il empoche une plus-value significative. Cette pratique facilite la chute des actions les plus fragiles et aggrave l'instabilité sur les marchés financiers. Exemple récent : les attaques contre les actions Société Générale.

2) CDS « nu »

Un CDS - ou Credit Default Swap - est un produit d'assurance permettant à un créancier de se prémunir contre le risque de défaillance de son débiteur (je prête à un agent économique et souhaite pouvoir faire face à la défaillance éventuelle de dernier). Le CDS est qualifié de « nu » quand le titulaire du CDS ne s'en sert pas comme un produit d'assurance mais comme un produit de pure spéculation.

Exemple : j'achète un CDS couvrant le risque de défaillance de l'État grec (mais sans posséder le moindre titre sur l'Etat grec) . J'ai alors tout intérêt à spéculer contre l'État grec. Si l'ensemble des opérateurs de marché fait de même, plus le risque de défaillance grec paraît avéré, plus mon CDS prend alors de la valeur, plus je suis en mesure de le revendre à un prix élevé sur le marché. Ce type de produit, qui appartient à la famille des produits dérivés (lire ci-contre), a encouragé fortement la spéculation sur les dettes des États européens dans les périodes récentes.

3) Agence de notation

C'est une structure chargée de la notation financière des acteurs économiques, privés ou publics. Toute dégradation de la notation financière entraîne des mouvements significatifs à la baisse voire des paniques sur les marchés financiers. Il existe actuellement trois principales agences de notation anglo-saxonnes qui contrôlent la quasi-totalité du marché : Fitch, Moody et Standard and Poor's. L'idée de création d'une agence de notation européenne indépendante a été proposée à maintes reprises par divers décideurs politiques européens, français ou allemands.

4) Produit dérivé

Un produit dérivé est un contrat dont la valeur est « dérivée » du prix d'autre chose, en général des « investissements au comptant », tels que les actions, les obligations, les instruments monétaires, ou encore les matières premières. Ainsi, leur recours permet-il de gérer les risques des produits auxquels ils sont liés en anticipant les fluctuations sur les marchés.

Par exemple, un produit dérivé peut prémunir contre des variations de change un importateur de produits étrangers. Le problème est que désormais la majorité des produits dérivés existants ne sont plus liés directement à des transactions dans l'économie réelle mais de purs objets spéculatifs : en effet, l'encours total des dérivés dans le monde est égal actuellement à plus de dix fois le total de la production mondiale d'une année. L'essentiel des transactions se fait de gré à gré, c'est à dire entre un acheteur et un vendeur sans transparence aucune. D'où le besoin de réguler ce marché. Les marchés de dérivés de gré à gré sont porteurs de risques systémiques, autant par leur capacité à propager les crises, que du fait de leur opacité.